

Loi travail, ON CONTINUE !

le 15 septembre on fait grève et on manifeste

Malgré plusieurs mois de mobilisations, de manifestations et de grèves, des jeunes, des salarié-es, des précaires, des chômeurs-ses, des Nuit debout, le gouvernement a fait « adopter » la loi travail cet été, en recourant à un énième 49-3.

Ceci constitue une nouvelle marque de sa politique au service du patronat (et le Medef en veut toujours plus!) comme celle de sa conception de la démocratie : le passage en force.

Plus de cent décrets devront être adoptés d'ici la fin de l'année, et certains sont déjà en cours d'adoption, comme celui sur le barème indicatif des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (issu de la Loi Macron). Celui-ci va permettre aux employeurs de connaître le risque qu'ils prennent pour ce qui constitue des infractions à la légalité...

Pour l'ensemble des dispositions, **Solidaires s'engagera dans la bataille juridique** en lien avec les autres organisations syndicales. Ces recours concerneront notamment le primat de la négociation d'entreprise au détriment des conventions collectives et de la loi, sur les sujets de l'emploi, de l'organisation et du temps de travail, des heures supplémentaires...

Mais plus que tout, c'est dans la rue que nous devons montrer notre détermination à faire abroger cette loi « anti-travail ».

Solidaires continue de refuser à travers cette loi illégitime :

- **la casse du code du travail** et donc la casse des pro-

tections et des droits des salarié-es,

- **la précarisation** encore un peu plus des salarié-es, et particulièrement des femmes,

- son idéologie qui servira aussi à **la casse de la fonction publique** (mobilité non choisie, contrats plutôt que concours, allongement du temps de travail...),

- **le sacrifice des salarié-es sur l'autel d'une croissance et le dumping social** qui ne sont que des prétextes à la captation de richesses d'une minorité sur la planète (1 % les plus riches détenant 50 % du patrimoine mondial !),

Pour Solidaires, cette mobilisation marque aussi notre engagement avec :

- **les militant-es subissant la répression** pour leur participation au mouvement loi travail ou à d'autres luttes (jugements à venir, demandes d'indemnités à des syndicats locaux...)

- tous ceux et celles qui se battent contre « leur » loi travail : **les syndicats belges appellent à une manifestation le 29 septembre, et à une grève générale le 7 octobre** journée internationale pour le travail décent ! Il n'y a pas de travail décent avec les lois travail qu'elles s'appellent Peeters en Belgique, mini jobs en Grande Bretagne, 1 euro en Allemagne, jobsact en Italie...

Alors que les mobilisations reprennent et se construisent dans plusieurs entreprises et secteurs, reprenons le chemin de la rue, et faisons converger nos luttes !

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org election-tpe-solidaires.org contact@solidaires.org,

144 boulevard de la villette 75019 Paris, 01 58 39 30 20



Promulgation ou pas, on n'en veut pas ! Abrogation de la Loi Travail

Rien n'y fait, malgré 3 articles 49-3 successifs, les salariés et l'immense majorité des français se prononcent toujours contre la loi El Khomri. Une loi à tel point rejetée que le gouvernement n'avait même pas confiance en sa majorité pour en débattre au Parlement !

Promulguée le 8 août dernier, la loi « Travail » menace à terme l'ensemble des garanties collectives encadrant le contrat de travail. Dans le cadre des attaques contre la fonction publique, elle pourrait servir de point d'appui pour dégrader aussi les statuts des agents publics. Elle marque la disparition du principe de faveur – conquis en 1936 – et l'inversion de la hiérarchie des normes, notamment pour la définition du temps de travail et le taux de majoration des heures supplémentaires. C'est une loi de dumping social.

Ce recul sans précédent permet à Pierre Gattaz, président du MEDEF d'exiger 90 milliards d'euros supplémentaires d'allègements fiscaux pour les patrons, qui s'ajouteraient aux 40 milliards déjà obtenus dans le cadre du Pacte de responsabilité...

Pour tenter d'imposer cette politique de régression sociale, le gouvernement, isolé dans la population et même dans son propre camp, utilise des méthodes autoritaires. La prolongation de l'état d'urgence servant de prétexte pour tenter d'interdire les manifestations. Ce climat sert même à Mme El Khomri de désavouer l'inspection du travail en validant le licenciement d'un délégué syndical d'Air France. L'action syndicale étant peu à peu assimilée à un délit de droit commun.

D'ailleurs, l'article 3 de la loi du 21 juillet 2016, qui proroge de six mois l'état d'urgence, énonce explicitement que « *les cortèges, défilés et rassemblements de personnes sur la voie publique peuvent être interdits dès lors que l'autorité administrative justifie ne pas être en mesure d'en assurer la sécurité compte tenu des moyens dont elle dispose* ».

Les Unions Régionales CGT, CGT-FO, Solidaires, FSU et UNEF d'Île de France réaffirment qu'elles n'entendent pas se soumettre, surtout lorsqu'il en va de la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

S'inscrivant dans le cadre de la déclaration commune des 7 organisations nationales du 8 juillet : « », les organisations signataires réaffirment leur détermination à combattre la loi « Travail » et à en obtenir l'abrogation et plus généralement à faire aboutir l'ensemble des revendications des salariés et des jeunes.

Pour ce faire elles appellent à se mobiliser massivement pour réussir la journée d'actions du 15 septembre contre la loi Travail, et à manifester à 14H00 place de la Bastille.

Promulgation ou pas, on n'en veut pas ! Abrogation de la Loi Travail !

Paris, le 2 septembre 2016

